



La Tourvillaise rose 2025

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : Présentation

Les Galopins Tourvillais, association locale loi 1901 à but non lucratif, organisent le Dimanche 26 Octobre 2025 la 4^{ème} édition de la Tourvillaise Rose.

Cette manifestation se déroulera dans le cadre d'octobre rose et les bénéfices seront reversés à deux associations pour la lutte contre le cancer, Agir pour Becquerel et Comité féminin 276.

Quatre épreuves sont au programme (0.5 km-1.5 km-5 km et 10 km) ainsi qu'une marche de 5km.

Les courses de 5km et 10km seront limitées à 499 concurrents.

La marche quant à elle sera limitée à 999 participants.

ARTICLE 2 : Inscriptions

Inscription en ligne prioritairement pour toutes les épreuves à partir du 26/07/2025 jusqu'au 22/10/2025 à 23h59.

Inscription par voie postale avec le bulletin papier jusqu'au 20/10/2025 à envoyer chez :

Lepert Jérôme -42 rue Jean Jaurès 76410 Tourville la Rivière

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Les inscriptions sur place seront possibles à conditions que des dossards soient encore disponibles, et elles seront majorées de 5€.

Tarif des inscriptions :

5 km course et marche : 10€ jusqu'au **1/10/2025** puis 12€.

10 km course : 12€ jusqu'au **1/10/2025** puis 14€.

0.5 et 1.5 km : 1€ jusqu'au **1/10/2025** puis 2€.

Une réduction de 1€ par coureur est mise en place pour les clubs à partir de 10 inscrits combinés sur les courses de 5 et 10 km.

Celle-ci n'est pas applicable pour la marche ni pour les animations enfants.

Année de naissance en fonction des distances :

0.5 km à partir de 2017 et après (animation enfant)

1.5 km de 2013 à 2016 (animation enfant)

5 km course à partir de 2012

10 km course à partir de 2010

Pas de restriction d'âge pour la marche

(Les animations enfants et la marche ne seront pas chronométrées ni assujetties à un quelconque classement officiel)

ARTICLE 3 : LICENCE & PPS

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la compétition est soumise à la présentation obligatoire d'un des documents suivants :

-Soit d'une licence FFA, athlé compétition, athlé running, athlé entreprise délivrée par la FFA en cours de validité le jour de la course (les autres licences délivrées par la FFA santé et encadrement ne sont pas acceptées).

-D'une attestation (papier ou électronique ou QR code) indiquant que la personne a réalisé le parcours de prévention santé (PPS) sur la plateforme de la FFA « pps.athle.fr» de moins de 3 mois par rapport à la date de l'épreuve.

-Pour les athlètes mineurs non licenciés, d'une signature par les personnes exerçant l'autorité parentale d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme de moins de 6 mois (ce document est téléchargeable sur le site des Galopins Tourvillais)

ARTICLE 4 : Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

L'organisateur se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure sans dédommagement pour les concurrents.

ARTICLE 5 : Remise des dossards

Les dossards pourront être retirés :

Le Vendredi 24 Octobre 2025 de 15 heures à 18 heures et le Samedi 25 Octobre de 10 heures à 17 heures au magasin Intersport de Tourville la Rivière.

Le Dimanche 26 Octobre 2025 à partir de 8 heures au gymnase Menant et Oden à Tourville la Rivière.

Toute personne prenant un ou des dossards devra présenter un justificatif d'identité ainsi que ceux des éventuels récipiendaires.

Elle s'engagera aussi de la bonne distribution de ces dossards.

Ils devront être portés sur le ventre et restés visibles pendant la durée de la compétition sous peine de disqualification.

Tout échange de dossard est strictement interdit.

ARTICLE 6 : Parking /Parcours et Réglementation /Ravitaillement

Deux parkings seront à disposition des coureurs et accompagnateurs.

L'un place Dany Renz et l'autre au niveau de la zone commerciale.

Ne laissez aucun objet dans vos véhicules pouvant attiser la convoitise de personne mal avisée.

Les participants s'engagent à respecter les consignes données et faire les différents parcours dans leurs intégralités.

Toute personne doit assistance en cas d'accident et prévenir au plus vite l'organisation.

Aucun accompagnement des participants durant l'épreuve n'est autorisé (ni piétons, ni vélo, ni chien, ...) sauf pour les personnes en situation de handicap.

L'utilisation de système d'écoute individuel est interdite.

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours sur le 10 km, et à l'arrivée sur toutes les courses et la marche.

En aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable pour tous les désagréments précédemment cités et se réserve le droit de mettre hors course toute personne enfreignant le présent règlement.

ARTICLE 7 : Sécurité

Les parcours seront balisés et des signaleurs et cibistes de l'association « ANEC » en assureront la sécurité.

Une structure médicale agréée sera présente à l'arrivée et sur le parcours.

ARTICLE 8 : Responsabilité civile

L'organisation est couverte par une police d'assurance auprès de la « MACIF ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. (article L 321-4 du code du sport)

ARTICLE 9 : Droit d'image et données personnelles

Tout concurrent autorise l'organisation (sauf avis contraire expressément indiqué) à utiliser les images prises lors de la manifestation.

Tout concurrent est informé par le présent règlement, de la possibilité de demander la non publication de ces données nominatives dans les résultats.

ARTICLE 10 : Environnement

Tout concurrent s'engage à respecter l'environnement.

Le jet de déchets sur le parcours est formellement interdit et sera sanctionné d'une mise hors course.

ARTICLE 11 : Récompense et tombola

Lots à chaque participant :

Un tee-shirt sera remis lors de la remise des dossards à tous les participants, marche et course.

Un sachet de friandise sera remis à l'arrivée des animations enfant.

La remise des récompenses aura lieu à 12 heures au gymnase Menant et Oden.

Animations enfant :

Coupe au premier et première de chaque catégorie.

Médaille à tous les arrivants.

5 km :

Récompenses aux trois premiers et trois premières au scratch, coupes ou lots et bon d'achats (50€-30€-20€)

Récompenses aux premiers de chaque catégorie (catégorie couplée par 2 à partir de master 0 : M0-M1/M2-M3...etc) non cumulables avec le scratch.

10km :

Coupes pour le podium scratch masculin et féminin.

Primes aux huit premiers et huit premières au scratch,

(120€-100€-80€-70€-60€-50€-40€-30€)

Récompenses aux premiers de chaque catégorie (catégorie couplée par 2 à partir de master 0 : M0-M1/M2-M3...etc) non cumulables avec le scratch.

Challenge René Durel :

Le challenge René Durel sera décerné au club ou à l'entreprise ayant le plus grand nombre d'inscrit sur l'ensemble de la manifestation.

Toute personne absente ne pourra prétendre à la remise de sa récompense.

Tombola :

Pour participer à la tombola, le dossard devra être mis dans l'urne présente dans le gymnase à la fin des épreuves.

Celle-ci n'est pas ouverte aux dossards des animations enfants.

Les gagnants devront être présents et devront présenter un justificatif d'identité